

Conseil Portuaire du 20 octobre 2022

Commission Permanente du Conseil Départemental du 9 décembre 2022

1- OCCUPATIONS A BUT NON INDUSTRIEL ET NON COMMERCIAL

Types d'occupations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Occupations du plan d'eau individualisées (Navire à Usage de la Plaisance)	Voir annexe 1	Voir annexe 1
Occupations du plan d'eau par des associations, collectivités ou usagers indépendants		
0 à 500 m ² (€/m ² /an HT)	6,59 €	7,91 €
Au-delà de 500 m ² (€/m ² /an HT)	1,71 €	2,05 €
Occupation du plan d'eau par organismes de services publics de protection, de police et de secours	Gratuit	
Occupation du plan d'eau par des pêcheurs retraités	50% des tarifs de plaisance	
Occupations de courte durée de terre-pleins et de surfaces bâties par des associations, collectivités ou usagers indépendants (€/m ² /jour HT)	0,56 €	0,67 €
Occupations de longue durée de terre-pleins ou de surfaces non bâties par des associations, collectivités ou usagers indépendants (€/m ² /an HT)		
0 à 500 m ² (€/m ² /an HT)	8,22 €	9,86 €
au-delà de 500 m ² (€/m ² /an HT)	1,71 €	2,05 €
Occupations de longue durée surfaces bâties par des associations ou collectivités ou usagers indépendants (€/m ² /an HT)	16,03 €	19,24 €
Dépendances sur le domaine portuaire (murs, passerelles, vérandas, terrasses, escaliers, jardinières, ...) occupations longue durée (€/m ² /an HT)	20,20 €	24,24 €
Dépendances sur le domaine portuaire (Echafaudages, podiums, étales, benne...) occupation de courte durée (€/m ² /jour HT)	3,97 €	4,76 €

2- AUTRES OCCUPATIONS NON INDUSTRIEL ET NON COMMERCIAL

Types d'occupations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Multicoques		
<i>Les multicoques seront taxés sur la base du tarif en vigueur défini en annexe I auquel sera appliqué un coefficient multiplicateur de 2,</i>		
Remorquage (1h)		
<i>Le remorquage d'un bateau pour les besoins d'exploitation du plan d'eau liés aux problèmes de sécurité ou entrave à la navigation peut donner lieu à la perception d'une redevance forfaitaire au prorata du temps passé.</i>	163,08 €	195,70 €
Stationnement des bateaux sur terre-pleins		
<i>Tarifs H.T. applicables aux usagers permanents : les tarifs applicables dans ce cas sont égaux à 25 % du forfait annuel défini à l'annexe I.</i>		
<i>Tarifs H.T. applicables aux stationnements occasionnels : les tarifs applicables dans ce cas sont ceux définis à l'annexe I, minorés de 50 %.</i>		
Stationnement à terre des dériveurs		
Tarif annuel	130,26 €	156,31 €
Tarif mensuel	26,45 €	31,74 €

Conseil Portuaire du 20 octobre 2022

Commission Permanente du Conseil Départemental du 9 décembre 2022

3- OCCUPATIONS A BUT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Types d'occupations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Occupations du plan d'eau individualisées (€/m ² /an HT) (batellerie, plongée, location de bateaux...)	75,62 €	90,74 €
Occupation et service sur l'aire de carénage	Voir annexe 2	Voir annexe 2
Occupation par les professionnels de la pêche du plan d'eau	gratuité	gratuité
Occupation par les prud'homies des surfaces bâties * (€/m ² /an HT)	11,75 €	14,10 €
Occupations du plan d'eau délivrées aux autres professionnels du nautisme (€/m ² /an HT) (bateau école, bateau partage...)	54,00 €	64,80 €
Accueil de croisiéristes (escales), de passagers sur bateau avec skipper, de passagers de Yachts privés et/ou commerces débarquement avec annexe. (par passager débarqué/embarqué)	4,58 €	5,50 €
Occupations des terre-pleins par les professionnels du nautisme (€/m ² /an HT) (batellerie, plongée)	23,82 €	28,58 €
Occupations de surfaces non bâties par les professionnels du nautisme (€/m ² /an HT) (location de bateau , chantier naval,.....)	54,00 €	64,80 €
Occupations de surfaces bâties (fixes ou modulaires) par les professionnels du nautisme (€/m ² /an HT) (location de bateau , ...)	113,40 €	136,08 €
Occupations de terre-pleins par les commerces : terrasses fermées (€/m ² /an HT)		
<i>Alimentaire</i>	199,95 €	239,94 €
<i>Non Alimentaire</i>	194,19 €	233,03 €
Occupations de terre-pleins par les commerces : terrasses semi-fermées (€/m ² /an HT) **		
<i>Alimentaire</i>	158,45 €	190,14 €
<i>Non Alimentaire</i>	156,78 €	188,14 €
Occupations de terre-pleins par les commerces : terrasses ouvertes (€/m ² /an HT) **		
<i>Alimentaire</i>	142,90 €	171,48 €
<i>Non Alimentaire</i>	138,25 €	165,90 €

* NB : En référence au Code Général des Impôts en matière de recettes, les activités de pêche sont exonérées de TVA

** L'occupation temporaire comportera 3 types de terrasse ou emplacement commercial :

- **Terrasse fermée** : terrasse ou emplacement dont le périmètre est entièrement clos, sur au moins trois côtés, empêchant l'accessibilité de tout usager et disposant d'un système de fermeture fixe ou amovible en façade.
- **Terrasse semi-fermée** : terrasse ou emplacement délimité par des barrières, panneaux, écrans ou autres obstacles placés seulement sur un ou sur les 2 côtés de l'établissement empêchant le libre usage par tout usager.
- **Terrasse ouverte** : terrasse ou emplacement occupé strictement par des installations, tables, portants dont le périmètre n'est pas matérialisé par un ou des obstacles, qui peut être traversé en tous sens librement par tout usager.

Les écrans devront satisfaire aux prescriptions imposées par les règlements en vigueur relatifs aux tables de cafés ou de restaurants placées sur la voie publique.

Un abattement est appliqué en fonction de la durée d'occupation pour tout commerce justifiant du caractère saisonnier de son activité, soit :

- durée d'occupation comprise de 1 à 4 mois : **50 %**
- durée d'occupation comprise de 5 à 7 mois : **25 %**

Au-delà, aucun abattement ne sera consenti

Une extension dérogatoire des limites d'occupation peut être consentie, sous réserve du paiement en sus, d'une redevance de 28,57 € HT par m² supplémentaire et par jour exigible sur la base du procès-verbal de constatation établi par l'agent portuaire assermenté du Département.

Conseil Portuaire du 20 octobre 2022

Commission Permanente du Conseil Départemental du 9 décembre 2022

4- AUTRES DISPOSITIONS TARIFAIRES

Types d'occupations	Tarifs HT	Tarifs TTC
Toute occupation non autorisée (occupation sans droit ni titre) constatée par l'agent portuaire assermenté est		
<i>facturée au tarif journalier tant pour les plans d'eau que sur les espaces non bâtis.</i>		
Retard dans la production de pièces justificatives, pour tout retard dans la production des pièces justificatives nécessaires à la délivrance de l'Autorisation d'Occupation Temporaire, ou non validation du dossier de renouvellement pour défaut de présentation des documents originaux ou défaut de présentation physique du titulaire de l'AOT . La pénalité peut s'appliquer dès le 31 janvier de l'année en cours.		
<i>Elle est égale à 20 % de la redevance HT d'occupation de plaisance de l'année en cours</i>		
Redevance par passager transporté		
<i>En application de l'article R 5321-34 du Code des Transports, la perception d'une redevance sur les passagers transportés est due par les armateurs à raison de chaque passager débarqué, embarqué ou transbordé dans le port. Cette redevance est versée par les professionnels exerçant leurs activités à partir des ports départementaux (bateliers).</i>	0,45 €	0,54 €

Conseil Portuaire du 20 octobre 2022

Commission Permanente du Conseil Départemental du 9 décembre 2022

5- SERVICES

Services	Tarifs HT	Tarifs TTC
Frais de relance administrative		
<i>Par gestion de dossier</i>	22,50 €	27,00 €
Frais de Conciergerie		0,00 €
<i>Par semaine</i>	4,17 €	5,00 €
<i>Par mois</i>	12,50 €	15,00 €
Manutentions (par 1/2h)		
<i>Matage, dématage, pose ou dépose de moteur, réglage d'amarres, pompage, ...</i>	37,50 €	45,00 €
Plongeurs (1h)		
<i>Intervention pour la pose d'un deuxième mouillage, dépannage hélice, ...</i>	158,33 €	190,00 €
<i>Bout plombé (ML)</i>	1,88 €	2,26 €
<i>Chaine diam12 (ML)</i>	10,00 €	12,00 €
<i>Manille diam14 (unité)</i>	2,50 €	3,00 €
Sanitaires		
<i>Jetons/cartes "douches"</i>	1,67 €	2,00 €
<i>Jetons/cartes "douches" (association du port, collectivité, ...)</i>	0,83 €	1,00 €
<i>Jetons/cartes "toilettes"</i>	0,42 €	0,50 €
<i>Forfait sanitaires "professionnels"</i>	250,00 €	300,00 €
Glaçons	1,67 €	2,00 €
Installations portuaire		
<i>Plein d'eau temporaire 500L (pendant avitaillement, stationnement ponctuel, dépose minute, ...)</i>	4,17 €	5,00 €
Parking "Quai des Moulins		
<i>Carte d'accès VL pour les titulaires AOT "Annuelle" - 1h gratuite ou 3h du 01/11 au 31/03</i>	54,17 €	65,00 €
<i>Carte d'accès VL pour les titulaires AOT "Temporaire"</i>	62,50 €	75,00 €
<i>Carte d'accès "2 roues" pour les titulaires AOT "Annuelle" - titulaire d'une carte d'accès VL</i>	16,67 €	20,00 €
<i>Carte d'accès "2 roues" pour les titulaires AOT "Temporaire" - titulaire d'une carte d'accès VL</i>	20,83 €	25,00 €
<i>Carte d'accès "2 roues" pour les titulaires AOT "Annuelle" - sans carte d'accès VL</i>	54,17 €	65,00 €
<i>Carte d'accès "2 roues" pour les titulaires AOT "Temporaire" - sans carte d'accès VL</i>	62,50 €	75,00 €
<i>Sationnement horaire pour tous les usagers des installations hors livraison < 10 minutes (Dépannage, travaux, entretiens, visite, ...)</i>	2,50 €	3,00 €
Esplanade "Aristide Briand"		
<i>Clef de cadenas</i>	25,00 €	30,00 €
Marges applicables pour les ventes de produits pétroliers		
<i>Soumis à la T.V.A., la marge est appliquée sur le prix d'achat H.T. par litre</i>	0,25 €	
<i>Non soumis à la T.V.A., la marge est appliquée sur le prix d'achat H.T. par litre</i>	0,10 €	
Carte "parking", "carburant" ou "service" - Renouvellement perte ou deuxième carte service	25,00 €	30,00 €
Ventes de produits dérivés		
<i>Polo</i>	25,00 €	30,00 €
<i>Casquette, Bob</i>	12,50 €	15,00 €
<i>Fouta, Serviette</i>	16,67 €	20,00 €
<i>Sac</i>	8,83 €	10,60 €

Nb : Pour l'ensemble des produits pétroliers (soumis ou non à la T.V.A.), les prix de ventes sont changés à chaque livraison.

ANNEXE 1 - "Amarrage de plaisance"

PORT DE CASSIS – Redevances d’amarrage de plaisance - TARIFS 2023 HORS TAXE

Catégorie	Longueur	Largeur	Tarifs journaliers (euros HT)		Forfait annuel (euros HT)	Tarifs pour séjours de courte durée (heure limite 15 h) (euros HT)	Tarifs forfaitaires pour la période du 01/11 au 31/03 (euros HT)			
			Basse saison 01/10 - 31/05	Haute saison 01/06 - 30/09			30 jours	60 jours	90 jours	120 jours
A	inf. à 5 m	inf. à 2	7,96 €	13,14 €	560,24 €	9,00 €	162,54 €	278,64 €	348,30 €	371,52 €
B	de 5 à 5,99	de 2,01 à 2,30	9,58 €	15,67 €	733,48 €	10,80 €	194,67 €	333,72 €	417,15 €	444,96 €
C	de 6 à 6,99	de 2,31 à 2,60	11,73 €	17,45 €	1 064,41 €	10,80 €	211,68 €	362,88 €	453,60 €	483,84 €
D	de 7 à 7,99	de 2,61 à 2,80	12,53 €	19,71 €	1 451,85 €	16,20 €	238,14 €	408,24 €	510,30 €	544,32 €
E	de 8 à 8,99	de 2,81 à 3,20	15,11 €	25,15 €	1 794,15 €	16,20 €	307,13 €	526,50 €	658,13 €	702,00 €
F	de 9 à 9,99	de 3,21 à 3,40	23,09 €	38,29 €	2 086,42 €	18,00 €	468,72 €	803,52 €	1 004,41 €	1 071,37 €
G	de 10 à 10,99	de 3,41 à 3,80	26,66 €	43,57 €	2 378,69 €	19,80 €	542,43 €	929,89 €	1 162,36 €	1 239,85 €
H	de 11 à 11,99	de 3,81 à 4,00	29,38 €	49,46 €	2 721,27 €	21,60 €	597,24 €	1 023,85 €	1 279,81 €	1 365,13 €
I	de 12 à 12,99	de 4,01 à 4,30	43,64 €	73,21 €	3 064,58 €	28,80 €	886,42 €	1 519,57 €	1 899,46 €	2 026,09 €
J	de 13 à 13,99	de 4,31 à 4,60	48,33 €	80,34 €	3 806,33 €	30,60 €	982,81 €	1 684,81 €	2 106,01 €	2 246,41 €
K	de 14 à 14,99	de 4,61 à 4,80	53,12 €	87,77 €	4 546,75 €	32,40 €	1 079,20 €	1 850,05 €	2 312,56 €	2 466,73 €
L	de 15 à 15,99	de 4,81 à 4,90	61,09 €	100,90 €	4 942,32 €	35,32 €	1 112,57 €	1 907,27 €	2 384,09 €	2 543,03 €
M	de 16 à 16,99	de 4,91 à 5,00	68,89 €	113,77 €	5 387,13 €	38,49 €	1 135,28 €	1 946,19 €	2 432,74 €	2 594,92 €
N	de 17 à 17,99	de 5,01 à 5,20	76,68 €	126,64 €	5 871,91 €	41,95 €	1 182,58 €	2 027,29 €	2 534,11 €	2 703,04 €
O	Hors catégorie (autorisation préalable du délégué)		Les bateaux hors catégorie seront taxés en catégorie N, majorée du tarif de la catégorie A par jour et par tranche de 1 m supplémentaire							

PORT DE CASSIS – Redevances d’amarrage de plaisance - TARIFS 2023 TTC

Catégorie	Longueur	Largeur	Tarifs journaliers (euros TTC)		Forfait annuel (euros TTC)	Tarifs pour séjours de courte durée (heure limite 15 h) (euros TTC)	Tarifs forfaitaires pour la période du 01/11 au 31/03 (euros TTC)			
			Basse saison 01/10 - 31/05	Haute saison 01/06 - 30/09			30 jours	60 jours	90 jours	120 jours
A	inf. à 5 m	inf. à 2	9,55 €	15,77 €	672,29 €	10,80 €	195,05 €	334,37 €	417,96 €	445,82 €
B	de 5 à 5,99	de 2,01 à 2,30	11,50 €	18,80 €	880,18 €	12,96 €	233,60 €	400,46 €	500,58 €	533,95 €
C	de 6 à 6,99	de 2,31 à 2,60	14,08 €	20,94 €	1 277,29 €	12,96 €	254,02 €	435,46 €	544,32 €	580,61 €
D	de 7 à 7,99	de 2,61 à 2,80	15,04 €	23,65 €	1 742,22 €	19,44 €	285,77 €	489,89 €	612,36 €	653,18 €
E	de 8 à 8,99	de 2,81 à 3,20	18,13 €	30,18 €	2 152,98 €	19,44 €	368,56 €	631,80 €	789,76 €	842,40 €
F	de 9 à 9,99	de 3,21 à 3,40	27,71 €	45,95 €	2 503,70 €	21,60 €	562,46 €	964,22 €	1 205,29 €	1 285,64 €
G	de 10 à 10,99	de 3,41 à 3,80	31,99 €	52,28 €	2 854,43 €	23,76 €	650,92 €	1 115,87 €	1 394,83 €	1 487,82 €
H	de 11 à 11,99	de 3,81 à 4,00	35,26 €	59,35 €	3 265,52 €	25,92 €	716,69 €	1 228,62 €	1 535,77 €	1 638,16 €
I	de 12 à 12,99	de 4,01 à 4,30	52,37 €	87,85 €	3 677,50 €	34,56 €	1 063,70 €	1 823,48 €	2 279,35 €	2 431,31 €
J	de 13 à 13,99	de 4,31 à 4,60	58,00 €	96,41 €	4 567,60 €	36,72 €	1 179,37 €	2 021,77 €	2 527,21 €	2 695,69 €
K	de 14 à 14,99	de 4,61 à 4,80	63,74 €	105,32 €	5 456,10 €	38,88 €	1 295,04 €	2 220,06 €	2 775,07 €	2 960,08 €
L	de 15 à 15,99	de 4,81 à 4,90	73,31 €	121,08 €	5 930,78 €	42,38 €	1 335,08 €	2 288,72 €	2 860,91 €	3 051,64 €
M	de 16 à 16,99	de 4,91 à 5,00	82,67 €	136,52 €	6 464,56 €	46,19 €	1 362,34 €	2 335,43 €	2 919,29 €	3 113,90 €
N	de 17 à 17,99	de 5,01 à 5,20	92,02 €	151,97 €	7 046,29 €	50,34 €	1 419,10 €	2 432,75 €	3 040,93 €	3 243,65 €
O	Hors catégorie (autorisation préalable du		Les bateaux hors catégorie seront taxés en catégorie N, majorée du tarif de la catégorie A par jour et par tranche de 1 m supplémentaire							

Nb1 : Pour les usagers de passage stationnant au moins 120 jours consécutifs sur le port : abattement de **10 % du tarif**.

Nb2 : La durée maximum de séjour en période estivale de 120 jours, peut être augmentée d'une durée similaire (120 jours) pour un séjour en période hivernale.

Nb3 : Le tarif annuel est uniquement applicable aux bateaux titulaires d'une autorisation annuelle,

Nb4 : Pour les navires de traditions : abattement de **20% du tarif**.

Nb5 : Il est rappelé que pour le calcul des redevances d'amarrage des plaisanciers, la largeur du bateau prime sur la longueur.

ANNEXE 2 - "Manutention et Carénage"

Tarifs de la Grue

Catégorie	Longueur	Largeur	Tarifs HT			
			Tirage à terre et remise à l'eau (forfait 3 jours)	Grue à l'unité	Tarif / par jour supplémentaire *	Sous sangles par nuit
A	inf. à 5 m	inf. à 2	42,33 €	32,58 €	12,72 €	36,00 €
B	de 5 à 5,99	de 2,01 à 2,30	54,80 €	42,47 €	12,72 €	40,50 €
C	de 6 à 6,99	de 2,31 à 2,60	64,43 €	63,82 €	12,72 €	45,00 €
D	de 7 à 7,99	de 2,61 à 2,80	86,54 €	75,18 €	17,91 €	49,50 €
E	de 8 à 8,99	de 2,81 à 3,20	128,88 €	96,18 €	17,91 €	54,00 €
F	de 9 à 9,99	de 3,21 à 3,40	151,50 €	118,68 €	17,91 €	58,50 €
G	de 10 à 10,99	de 3,41 à 3,80	172,38 €	138,76 €	27,14 €	63,00 €
H	de 11 à 11,99	de 3,81 à 4,00	193,86 €	160,47 €	27,14 €	67,50 €

Tarifs TTC			
Tirage à terre et remise à l'eau (forfait 3 jours)	Grue à l'unité	Tarif / par jour supplémentaire *	Sous sangles par nuit
50,80 €	39,10 €	15,26 €	43,20 €
65,76 €	50,96 €	15,26 €	48,60 €
77,32 €	76,58 €	15,26 €	54,00 €
103,85 €	90,22 €	21,49 €	59,40 €
154,66 €	115,42 €	21,49 €	64,80 €
181,80 €	142,42 €	21,49 €	70,20 €
206,86 €	166,51 €	32,57 €	75,60 €
232,63 €	192,56 €	32,57 €	81,00 €

* Facturation tous les jours de la semaine – Forfait étendue à 8 j pour les bateaux à coque en bois pendant la période du 1/11 au 31/03
Toute mise à l'eau après 12 h sera considérée comme jour supplémentaire.

Tarifs du Slip-way

Types d'occupations	Tarifs HT
Le mètre linéaire/3jours	38,75 €
Par jour supplémentaire	54,18 €

Tarifs TTC
46,50 €
65,02 €

Matage ou dématage :

Types d'occupations	Tarifs HT
Petit modèle : moins de 6 m	147,60 €
Grand modèle : plus de 6 m	182,97 €

Tarifs TTC
177,12 €
219,56 €

Pose ou extraction de moteur :

Types d'occupations	Tarifs HT
Jusqu'à 30 CV	63,00 €
Plus de 30 CV et moins de 100 CV	149,40 €
Plus de 100 CV	280,80 €

Tarifs TTC
75,60 €
179,28 €
336,96 €

Récupération huiles usagées :

Types d'occupations	Tarifs HT
tarif / litre	0,54 €
tarif / litre - Pour les usagers de l'aire de carénage.	gratuit

Tarifs TTC
0,65 €
gratuit